



Communiqué de Presse
Paris le 26 mai 2005

**QUATRE GRANDS NOMS DE L'INFORMATIQUE CREENT
L'ASSOCIATION POUR LA
« SIMPLIFICATION ET LA DEMATERIALISATION DES DONNEES SOCIALES »**

En 2005, 3.5 millions de contribuables ont télédéclaré leurs impôts. La même année, seuls 50 000 entreprises, sur les 3.5 millions existantes en France, ont télédéclaré leurs déclarations annuelles unifiées des données sociales.

Acteurs reconnus sur le marché, ADP GSI, CEGEDIM SRH, CIEL, et SAGE permettent chaque mois la publication de 6 millions de bulletins de salaires. En France, le bulletin de paie d'1 salarié sur 3 est donc émis grâce à l'un de ses quatre éditeurs.

En créant l'association pour la « Simplification et la Dématérialisation des Données Sociales », leur objectif est clair : promouvoir auprès des pouvoirs publics et des entreprises les avantages de la télédéclaration à travers des actions fédératrices et prospectives.

COOPERATION, PROMOTION, IMPLICATION...

La première mission de l'association sera de coopérer avec les pouvoirs publics pour faciliter la simplification administrative et la dématérialisation dans les entreprises de toute taille. Soit, développer leur capacité à relayer plus vite les décisions réglementaires.

ADP GSI, CEGEDIM SRH, CIEL, et SAGE s'engagent ainsi à partager, avec les décideurs de la réglementation, leurs connaissances de l'entreprise afin de faciliter les prises de décision.

Sa seconde mission sera de promouvoir et de contribuer à la dématérialisation des données sociales issues des logiciels de paie et de RH commercialisés par des éditeurs, ou exploités par des prestataires informatiques. L'objectif est double :

- Faciliter et rendre indolore les changements pour l'utilisateur
- Diminuer le coût global des déclarations pour les entreprises comme c'est le cas pour les déclarations de TVA en ligne, qui permettent d'économiser environ 10 euros par déclaration.

Dans les solutions dites EDI, qui sont au cœur des préoccupations de l'association, l'absence de rupture de dématérialisation (il n'y a pas de ressaisie dans l'entreprise), réparti équitablement les bénéfices et gains entre l'entreprise et l'administration. Les bénéfices sont multiples :

- PRODUCTIVITE : pas de saisie manuelle, pas de manipulation papier ou de fichier, traitement rapide et en volume si nécessaire...;
- FIABILITE : pas de ressaisie donc moins de risque d'erreurs; meilleurs traçabilité notamment avec les accusés de réception, contrôle automatisé et poussé des télédéclarations;
- SIMPLIFICATION : fluidité interne dans la déclaration et son paiement, notamment pas l'absence de rupture de la dématérialisation; un seul clic même s'il y a plusieurs destinataires pour une même déclaration, cas très fréquent dans le domaine social.

A ce titre une dématérialisation de la totalité des déclarations permettrait plusieurs milliards d'euros d'économies : « *les 200 millions d'heures de travail utilisées pour les déclarations fiscales, pourraient être ainsi ramenées à quelques minutes d'où une économie probable de près de 10 milliards d'euros* » explique Eddy CORCOS, président de l'association pour la « Simplification et la Dématérialisation des Données Sociales.

Contact presse : Damien LOUVET - 01 41 66 25 14